

Banque Havilland (Monaco)

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 27.000.000 euros
 Siège social : 3-9, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

(en milliers d'euros)

ACTIF	2022	2021
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	14 336	29 360
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	76 255	84 014
- CRÉANCES À VUE.....	62 367	77 493
- CRÉANCES À TERME	13 888	6 521
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE.....	152 063	150 647
- CRÉANCES À VUE.....	40 110	35 609
- CRÉDITS À LA CLIENTÈLE.....	111 953	115 039
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	705	711
IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	130	147
AUTRES ACTIFS	280	243
COMPTES DE RÉGULARISATION	4 593	410
TOTAL DE L'ACTIF.....	248 361	265 531
PASSIF	2022	2021
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT.....	51 887	86 728
- DETTES À VUE.....	51 887	86 728
- DETTES À TERME.....	0	0
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE.....	181 424	167 089
- DÉPÔTS À VUE.....	163 051	159 691
- DÉPÔTS À TERME	18 374	7 398
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	457	362
COMPTES DE RÉGULARISATION	1 132	802
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	13 461	10 550
- CAPITAL SOUSCRIT.....	27 000	24 000
- REPORT À NOUVEAU (+/-).....	-13 450	-13 255
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-).....	-89	-196
TOTAL DU PASSIF	248 361	265 531

HORS BILAN
(en milliers d'euros)

	2022	2021
ENGAGEMENTS DONNÉS	10 102	6 119
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	10 102	6 119
ENGAGEMENTS REÇUS	233 440	218 039
ENGAGEMENTS DE GARANTIE.....	153 440	145 986
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT.....	80 000	72 053

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022
(en milliers d'euros)

	2022	2021
+ Intérêts et produits assimilés	4 397	3 244
• Banques.....	1 060	421
• Clients.....	3 337	2 823
- Intérêts et charges assimilées	-516	-377
• Banques.....	-146	-155
• Clients.....	-371	-222
+ Commission (produits).....	1 543	2 054
- Commission (charges).....	-238	-520
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	0
+ Autres produits d'exploitation bancaire	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE	5 185	4 401
- Charges générales d'exploitation.....	-5 065	-4 464
• Charges de Personnel.....	-2 972	-2 556
• Autres charges d'exploitation.....	-2 093	-1 907
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-35	-34
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	86	-96
- Coût du risque	-158	-144
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-72	-240
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-72	-240
+/-Résultat exceptionnel	-17	45
RÉSULTAT NET	-89	-196

NOTE D'INFORMATION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

La note d'information et le détail des comptes du bilan et du compte de pertes et profits font partie intégrante des états financiers exprimés en euros.

I. DISPOSITIONS LÉGALES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes) de Banque Havilland (Monaco) ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 2000-03 du CRC, ainsi qu'aux principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis. Tous les chiffres repris dans les tableaux sont en euros sauf mention particulière.

Banque Havilland (Monaco) SAM a démarré son exercice comptable le 01/01/2022 et l'a clôturé le 31/12/2022.

II. RÈGLES D'ÉVALUATION

- Créances sur les banques, sur la clientèle

Ces éléments sont inscrits au bilan à leur valeur nominale à l'exception des créances et des engagements non monétaires comme les métaux précieux qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements.

- Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition. Elles sont amorties au compte de résultat sur la durée d'utilisation estimée. La méthode utilisée pour l'amortissement est la méthode linéaire.

Banque Havilland (Monaco) SAM a acquis le droit au bail d'une entité monégasque dont elle a racheté le fonds de commerce en 2013. Ce droit au bail représente 694 milliers d'euros (frais inclus) et ne donne pas lieu à dépréciation.

- Autres passifs et comptes de régularisation

Ce sont les comptes transitoires dont l'incorporation au bilan s'impose pour permettre une répartition correcte des revenus et des charges entre l'exercice clôturé et l'exercice suivant.

- Conversion

Les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en euros au cours du jour de paiement ou de réception des devises.

Les écarts résultant de ces conversions sont portés en résultat.

- Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat *pro rata temporis*. Les commissions sont, en revanche, enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme, à l'escompte de papier commercial et à certains engagements hors bilan, assimilés à des intérêts.

- Résultats sur opérations de change

Les résultats sur opérations de change sont comptabilisés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements 90-01 et 00-02. Les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Les positions de change sont réévaluées au cours du comptant à la date d'arrêt.

- Engagements en matière de retraites

Les pensions et retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Il n'est pas constitué de provision pour le personnel en activité au titre des indemnités de fin de carrière de droit à la retraite qui découlent de la convention monégasque du travail du personnel des banques. La charge est constatée sur l'exercice au cours duquel le départ à la retraite a lieu. À ce titre, l'évaluation de provision réalisée au 31 décembre 2022 détermine une provision non significative.

- Situation fiscale

La société entre dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices dont le taux est de 25 %, institué par Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964. Compte tenu du résultat déficitaire sur l'exercice 2022, aucune charge d'impôt n'est à constater au 31 décembre 2022.

III. INFORMATIONS SUR LE BILAN

- Capital social

Le capital social au 31 décembre 2022 est de 27 000 000 € divisé en 135 000 actions de 200 € de valeur nominale détenues à 99.99 % par Banque Havilland S.A..

- Immobilisations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2022	31/12/2021
En milliers d'euros		
LIBELLÉ	MONTANT	MONTANT
DROIT AU BAIL	694	694
LOGICIELS ET DEV. INFORMATIQUES	100	100
FONDS DE COMMERCE		
AMORTISSEMENTS	-89	-83
TOTAL	705	711

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2022	31/12/2021
En milliers d'euros		
LIBELLÉ	MONTANT	MONTANT
ŒUVRES D'ART	50	47
AGENCEMENTS, MATÉRIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	329	320
VÉHICULES		
AMORT. SUR AGENCEMENTS, MATÉRIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	-249	-220
TOTAL	130	147

- Ventilation des postes du bilan selon la durée résiduelle

En milliers d'euros	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF					
Établissement de crédit (hors Banques centrales)	133,473	17,454	0	0	76,255
Créances sur les établissements de crédit	66,736	8,727	0	0	75,463
Créances rattachées	46	746			791
Comptes de la clientèle	61,868	46,482	32,952	10,761	152,063
Créances sur la clientèle	61,754	46,456	32,906	10,760	151,876
Créances rattachées	114	26	46	1	187
Valeurs non imputées					
TOTAL	195,341	63,936	32,952	10,761	302,990
PASSIF					
Établissement de crédit (hors Banques centrales)	51,887	0	0	0	51,887
Dettes envers les établissements de crédit	51,887	0	0	0	51,887
Dettes rattachées					0
Comptes de la clientèle	170,926	10,498	0	0	181,424
Comptes créditeurs de la clientèle	170,852	9,802	0	0	180,654
Dettes rattachées	74	696			770
Valeurs non imputées					
TOTAL	222,813	10,498	0		233,311

- Comptes de régularisation

COMPTES DE RÉGULARISATION En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF	MONTANT	MONTANT
POSITION DE CHANGE	388	-0
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	308	239
COMPTES TRANSITOIRES	3 857	155
PRODUITS À RECEVOIR	40	16
TOTAL	4 593	410

COMPTES DE RÉGULARISATION En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
PASSIF	MONTANT	MONTANT
PROVISION HONORAIRES CAC	69	74
CHARGES À PAYER	565	451
AUTRES	498	277
TOTAL	1 132	802

- Autres actifs et autres passifs

AUTRES ACTIFS/PASSIFS En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF	MONTANT	MONTANT
FONDS DE GARANTIE MONACO	32	24
DÉPÔT DE GARANTIE AG. IMMOB.	105	105
CERTIF ASSOCIAT. FONDS GARANTIE	40	40
FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS	55	50
FONDS DE GARANTIE DES CAUTIONS	0	0
TICKETS RESTAURANT	3	11
AUTRES	45	13
TOTAL	280	243
PASSIF	MONTANT	MONTANT
TVA COLLECTÉE	100	16
PASSIFS TRANSITOIRES	0	0
CHARGES SOCIALES	195	177
PROV. CONGÉS PAYÉS	162	169
DIVERS		
TOTAL	457	362

- Répartition des postes du bilan en euros et en devises

En euros	Devises	EUR	TOTAL
ACTIF			
Caisse, Banques centrales	109	14,227	14,336
Opérations de trésorerie et interbancaires	71,853	4,401	76,255
Crédits à la clientèle	7,660	144,403	152,063
Immobilisations		835	835
Autres actifs et comptes de régularisation		4,873	4,873
TOTAL ACTIF	79,622	168,739	248,361
PASSIF			
Opérations de trésorerie et interbancaires	0	51,887	51,887
Dépôts de la clientèle	80,150	101,274	181,424
Autres passifs et comptes de régularisation		1,589	1,589
Capital social		27,000	27,000
Report à nouveau		-13,450	-13,450
Résultat de l'exercice		-89	-89
TOTAL PASSIF	80,150	168,211	248,361

IV. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- Ventilation des commissions

En euros	2022		2021	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Nature des commissions				
Établissements de crédit	29 280		316 581	
Clientèle	209 215	1 542 556	203 529	2 054 452
TOTAL	238 495	1 542 556	520 110	2 054 452

- Frais de personnel

En euros	31/12/2022	31/12/2021
TRAITEMENTS ET SALAIRES BRUTS	2 256 435	1 894 800
CHARGES SOCIALES	708 111	651 457
PROV. CONGÉS PAYÉS	6 998	9 920
TOTAL	2 971 544	2 556 177
Effectifs :	18 dont 13 cadres	17 dont 14 cadres

V. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

- Change à terme

En euros	2022	2021
Opérations de change à terme		
Achats (à recevoir)	0	0
Ventes (à livrer)	0	0

- Engagements de garantie

En euros	2022	2021
Garanties données		
Garanties reçues	153 440 187	145 985 694

- Engagements de financement

En euros	2022	2021
Engagements de financement donnés	10 101 829	6 119 047
Engagements de financement reçus	80 000 000	72 053 247

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice social clos le 31 décembre 2022

À l'attention des actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport général, de l'accomplissement de la mission générale et permanente qui nous a été confiée, en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2020 pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

Les comptes annuels et documents annexes couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n° 408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires en fonction des usages de la profession, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant l'exercice 2022, le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour l'évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étaient correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions

légal et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

À notre avis, le bilan, le compte de résultat et l'annexe ci-joints qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de Banque Havilland (Monaco) SAM au 31 décembre 2022, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Les Commissaires aux Comptes,

François Jean BRYCH

Jean-Humbert CROCI

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice social clos le 31 décembre 2022

À l'attention des actionnaires.

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2022 et sur les assemblées tenues pendant le même exercice.

I. Opérations visées par l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération) comportant une série de prestations (fournitures, travaux) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 vous est décrite dans le compte rendu spécial fait par le Conseil d'administration de votre société.

Nous avons vérifié les informations contenues dans ce document et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

II. Assemblées tenues pendant l'exercice 2022

Trois assemblées se sont tenues au cours de l'exercice sous revue :

• L'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2022 qui a principalement :

- Approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- Affecté le résultat ;
- Donné quitus à un administrateur dont le mandat n'avait pas été reconduit à sa demande lors de l'assemblée précédente ;
- Renouvelé les mandats de trois administrateurs ;
- Nommé un nouvel administrateur.

• L'assemblée générale extraordinaire du 26 septembre 2022 qui a principalement décidé :

- D'augmenter le capital social de 3.000.000 euros pour le porter à 27.000.000 euros par la création et l'émission de 15.000 actions de 200 euros chacune ;

- De supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et de réserver la souscription à l'actionnaire majoritaire ;

- De modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

• L'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2022 qui a principalement constaté la réalisation de l'augmentation de capital ainsi que la modification de l'article 5 des statuts approuvées lors de l'assemblée précédente.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue,
- L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 12 avril 2023.

Les Commissaires aux Comptes,

François Jean BRYCH

Jean-Humbert CROCI